FFR
LIGUE RÉGIONALE
GRAND EST

Siège social :
Maison Régionale Des Sports
13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine
+ 33 (0) 3 83 18 95 80 - 2006F@ffr.fr
SIRET : 837 535 665 00017

APPEL A CANDIDATURES
CONSEILLER TECHNIQUE RÉGIONAL (H/F)

Pour favoriser le développement de la pratique du rugby en renforçant l'accompagnement de la ligue, des comités départementaux et pratiquants, la Ligue Grand Est recrute en contrat à durée indéterminée :

Missions

Directement rattaché au Président de la Ligue Grand Est et sous l'autorité opérationnelle du Directeur Technique de Ligue (chargé de décliner localement la mise en œuvre du projet sportif de la Fédération, dans le cadre des orientations de la Direction Technique Nationale), du secrétaire général et des responsables des commissions concernées, la fonction de Conseiller(ère) Technique de Régional (CTR) consiste à mettre en œuvre la politique sportive de la ligue.

Le CTR a notamment pour mission de :

Action n°1 — Développement du sport de haut niveau, masculin et féminin

Structurer le réseau territorial de détection et contribuer au réseau national

- Concevoir le réseau territorial de détection des M15 et organiser le suivi des joueurs et joueuses identifiés.
- Former les éducateurs à la détection et à l'évolution des méthodes d'entraînement.
- Conduire et coordonner les rassemblements, les sélections, les centres de perfectionnement de secteur (CPS), les stages départementaux et les actions de détection en M14.
- Piloter et contrôler le développement du réseau de superviseurs au sein de la Ligue.
- Évaluer les joueurs et joueuses en compétition et à l'entraînement.
- Participer, avec le conseiller technique de Ligue (CTL), à l'évaluation des actions départementales de détection.
- Piloter la supervision et l'encadrement des catégories M16, M18F, M18 et M20F.

Accompagner les centres d'entraînement et contribuer à la filière de haut niveau

- Accompagner la structuration et participer à l'évaluation des centres d'entraînement prébac et postbac identifiés sur le territoire de la Ligue.
- Collaborer avec les encadrements des sélections, l'équipe technique régionale et les équipes techniques départementales.
- Orienter les joueurs et joueuses vers les structures du Parcours de performance fédéral ou de l'élite régionale.
- Participer au recrutement des jeunes au sein des académies et pôles Espoirs et intervenir dans ces structures.
- Participer à la supervision des rencontres interpôles.

Action n°2 — Prévention par le sport et protection des sportifs

- Contrôler la mise en œuvre des actions relatives à la lutte contre le dopage, à la sécurité de la pratique et à l'Académie des premières lignes.

Action n°3 — Promotion des métiers du sport

Formations professionnelles

- Participer à l'analyse des besoins de la Ligue.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
GRAND EST

Siège social :
Maison Régionale Des Sports
13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine
+ 33 (0) 3 83 18 95 80 - 2006F@ffr.fr
SIRET : 837 535 665 00017

- Préparer les éducateurs et entraîneurs aux tests d'entrée en formation, notamment pour les certificats de qualification professionnelle (CQP) et les diplômes d'État (DE).
- Assurer le suivi et l'accompagnement des stagiaires.
- Participer aux jurys et aux épreuves de certification dans le respect du cadre réglementaire applicable.
- Formations fédérales
- Contribuer, avec le CTL, au diagnostic des besoins en formation des éducateurs et entraîneurs de la Ligue.
- Animer des séquences de formation en présentiel ou à distance dans le cadre des brevets et certificats fédéraux.
- Participer au suivi et à l'accompagnement des éducateurs et entraîneurs en formation.
- Animer des sessions de formation continue à destination des éducateurs et entraîneurs.
- Participer à l'évaluation du dispositif de formation et aux épreuves de certification.

Action n°5 — Structuration et développement du rugby des jeunes (M16, M19 et F-18)

Permettre aux jeunes de pratiquer régulièrement à un niveau adapté, en tenant compte des effectifs, des écarts de niveau et des distances entre les clubs. Assurer la continuité de la pratique entre les catégories et jusqu'à l'entrée dans le rugby senior.

Animer la concertation régionale

- Animer, avec le CTL, un groupe de travail associant les clubs, les comités départementaux, l'équipe technique régionale et la commission des compétitions, en lien avec les travaux fédéraux sur le rugby des jeunes.
- Établir chaque saison un diagnostic par catégorie et par bassin de pratique portant sur les effectifs actuels et prévisionnels, les équipes engagées, les possibilités d'encadrement et les contraintes de déplacement.
- Repérer, avant les engagements, les clubs dont les effectifs risquent de compromettre la constitution d'une équipe ou sa participation régulière aux rencontres.

Adapter l'offre de pratique et de compétition

- Proposer, pour les M16 et les M19, une offre à XV en Régionale 1 et des formats modulables à X, XII ou XV en Régionale 2, selon les effectifs disponibles et dans le respect des règlements applicables.
- Structurer l'offre F-18 autour de plateaux de proximité et de compétitions à X. Accompagner vers la pratique à XV les équipes disposant des effectifs et de l'encadrement nécessaires.
- Élaborer, avec la commission des compétitions, des propositions de calendrier, de composition des poules et de formats de rencontre qui tiennent compte des temps de trajet et des écarts de niveau.

Accompagner les clubs et les coopérations territoriales

- Mettre en relation les clubs d'un même bassin de pratique et les accompagner dans la mise en place de rassemblements, d'entraînements communs ou de plateaux mutualisés.
- Aider les clubs partenaires à définir la répartition de l'encadrement, les lieux d'entraînement, l'accueil des rencontres et l'organisation des déplacements.
- Accompagner le passage de l'école de rugby vers les M16, des M16 vers les M19 et des M19 ou F-18 vers les équipes seniors.

Suivre et évaluer les actions

- Suivre, par catégorie et par secteur, les effectifs, les équipes engagées, les rencontres jouées, les forfaits et la fidélisation des jeunes d'une saison à l'autre.

La Région Grand Est
AGENCE NATIONALE DU SPORT
TotalEnergies
MINISTÈRE DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité
world flair
Optic 2000 On va se revoir.
FIGELOR expertise comptable

FFR
LIGUE RÉGIONALE
GRAND EST

Siège social :
Maison Régionale Des Sports
13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine
+ 33 (0) 3 83 18 95 80 - 2006F@ffr.fr
SIRET : 837 535 665 00017

- Réaliser un point d'étape à mi-saison et présenter aux instances de la Ligue un bilan annuel accompagné de propositions pour la saison suivante.

Profil recherché

Titulaire du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « rugby à XV » (le « DE JEPS rugby ») de niveau III ou II (le « DES JEPS rugby ») ou du brevet d'Etat d'éducation sportif de deuxième degré option « rugby à XV » (le « BEES 2 rugby »), vous disposez d'une connaissance approfondie du fonctionnement des clubs amateurs de rugby à sept et à quinze.
Vous bénéficiez aussi et surtout d'une expérience significative (d'au moins trois ans) dans le développement de la pratique sportive du rugby, en ayant exercé en tant qu'entraîneur ou de conseiller technique, ou une fonction similaire.
Vous maîtrisez les règlements sportifs émis par la FFR, les procédures techniques et les contenus pédagogiques du sport. Vous travaillerez avec les différentes commissions de la ligue.
Vous êtes autonome, rigoureux (-se), organisé(e), et votre sens du relationnel vous permet de vous adapter à des interlocuteurs variés. Votre sens de la pédagogie vous permet également de rendre accessible à tous l'information. Vous maîtrisez les outils de bureautique et disposez des qualités d'expression écrite et orale nécessaires à l'exercice de vos futures responsabilités d'ambassadeur du rugby vis-à-vis de l'environnement scolaire et institutionnel local.
A l'écoute, vous appréciez le contact sur le terrain, vous souhaitez vous investir et être force de proposition.
Permis B obligatoire.

Processus de recrutement

Votre dossier complet de candidature (lettre de motivation, CV, disponibilités et prétentions salariales) est à adresser exclusivement par courriel au secrétaire général de la ligue Régionale du Grand Est Rugby à l'adresse suivante jusqu'au 30/11/2026 : jacques.rachet@lrger.fr
La LRGER est chargée de contrôler la conformité des dossiers de candidature aux exigences de qualification et d'expérience professionnelles requises, ainsi que de présélectionner au moins un candidat qu'elle juge les plus aptes à exercer la fonction de CTR.
Si vous comptez parmi ce(s) candidat(s) présélectionné(s), un entretien de recrutement vous sera fixé au plus tard dans le mois suivant l'appel à candidature.
En cas de nombre insuffisant de candidatures réunissant les critères de présélection, les titulaires à minima du ou des diplômes suivants seront autorisés à concourir au brevet d'Etat d'éducation sportif de premier degré option « rugby à XV » (le « BEES I rugby »).

Condition d'emploi CTR

Contrat : Contrat à durée indéterminée, à temps plein. A partir du 01/01/2027.

Rattachement : Ligue Régionale Grand Est de Rugby (LRGER)
Le(a) Conseiller(ère) technique de ligue assure sa mission sur un territoire déterminé, celui de la ligue Régionale du rugby Grand Est.

Période d'essai : une période d'essai s'applique pour une période de 3 mois renouvelable 1 fois, conformément aux dispositions prévues par la CCNS.

Statut/Groupe de classification : Groupe 5 de la CCNS.

FFR
LIGUE RÉGIONALE
GRAND EST

Siège social :
Maison Régionale Des Sports
13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine
+ 33 (0) 3 83 18 95 80 - 2006F@ffr.fr
SIRET : 837 535 665 00017

Temps de travail : le temps de travail est évalué forfaitairement en jours. Le nombre de jours de travail applicables au contrat est de 214 jours auxquels s'ajoute la journée de solidarité.

Rémunération : à minima le salaire mensuel de base garanti pour les emplois du groupe 5 de la CCNS

Outils et matériels mis à disposition (pour un usage exclusivement professionnel) : ordinateur portable, téléphone, véhicule de service.